ROZOY FLASH n° 141

Bulletin d'informations communales - **22 décembre 2014**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2014

La séance du Conseil Municipal du 11 décembre, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : José FLUCHER – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BEKALAREK – Roger POTET – Martine MAINGAINT – Dominique LECLERCQ – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Olivier THOUANT – Adeline MOINEUSE.

Absents excusés :
Delphine LOUIS – pouvoir à Olivier THOUANT
Jean-René DURTETTE– pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND

Secrétaire de séance :
Christelle BERNAILLE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Acceptation d'un don,
- Vote de crédits,
- Prolongation F.D.S.V.,
- Travaux bâtiment « DELAMARRE »,
- Biens sans maîtres,
- Motion U.S.E.D.A.,
- Travaux éclairage public,
- Convention reprise RD n°187 avec le Conseil Général,
- Renouvellements CUI-CAE,
- Dissolution de l'Association Foncière,
- Indemnité du Receveur Municipal,
- Emprunts,
- Ligne de trésorerie,
- Fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires,
- Création emplois aidés,
- Demande de subvention amendes de police,
- Désignation d'un représentant à la SPL-Xdemat,
- Avenant à la convention de prestations avec la SPL-Xdemat,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

ACCEPTATION D'UN DON

Le Conseil Municipal accepte un don de 40 € de la part de M. et Mme Jean-Marie DEBRENNE (en compensation d'une utilisation de l'eau de la commune).

VOTE DE CREDITS

Sur proposition de José FLUCHER, Adjoint aux Finances, les votes de crédits suivants sont approuvés par l'assemblée :

C/60632	+ 5 000	Fournitures de petit équipement
C/6541	+ 4 650	Créances admises en non valeur
C/64169	- 5 000	Emplois d'avenir
C/673	- 4 650	Titres annulés
C/7489	+ 4 680	Reversement au S.I.E.M.P.P.R.
C/70388	+ 4 680	Recette provenant de l'Etat pour les activités périscolaires

PROLONGATION F.D.S.V.

La commune adhère au Fonds Départemental de Solidarité Voirie (F.D.S.V.). Ce dispositif, mis en place par le Conseil Général de l'Aisne, permet de bénéficier de subventions départementales pour des travaux concernant la voirie communale, à hauteur de 35% de leur montant hors taxes.

Afin de continuer à pouvoir disposer de ce fonds, il est décidé, suite à la sollicitation du Conseil Général, de proroger de deux ans l'adhésion de la commune au F.D.S.V. (2015-2016).

TRAVAUX BATIMENT « DELAMARRE »

M. le Maire fait le point sur les travaux du réfectoire qui ont pris du retard et devraient permettre une mise en service pour le 2 février 2015.

Il rappelle que ces aménagements sont pris en charge par le Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand (S.I.E.M.P.P.R.).

En revanche, les travaux nécessaires à l'étage supérieur (actuellement un grenier) restent sous maîtrise d'ouvrage communale.

Compte tenu de la nécessité d'y réaliser un escalier et des travaux de cloisonnement, il est décidé, suite à la proposition de la commission d'appels d'offres, de retenir l'entreprise Jean-Charles ORFANI pour réaliser ces travaux pour un montant hors taxes de 9 282,51 €.

BIENS SANS MAITRES

M. le Maire rappelle qu'une procédure est en cours, qui devrait prendre encore 6 à 8 mois, afin d'intégrer dans le patrimoine communal plusieurs parcelles en déshérence.

Un autre terrain ayant été répertorié, il est décidé de lancer également la procédure pour celui-ci (ZH n°40 La d'oie, 4,80 ares).

MOTION U.S.E.D.A.

Il est décidé de solliciter l'Association des Maires de France afin que les syndicats d'énergie, tels que l'U.S.E.D.A. auquel adhère la commune, ne soient pas supprimés et leurs compétences transférées aux Conseils Généraux. Un courrier sera adressé dans ce sens au Président de l'Association des Maires de France.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à un accident de la circulation, un mât d'éclairage public a été détérioré rue des Verseaux.

Il est décidé de procéder au remplacement de ce mât pour un montant de 1 486,06 €. L'assurance du responsable de l'accident remboursera ensuite la commune.

CONVENTION REPRISE RD N° 187 AVEC LE CONSEIL GENERAL

M. le Maire rappelle que la RD n°187 menant au hameau d'APREMONT est classée dans le réseau secondaire de 2ème niveau par les services du Conseil Général.

Ce classement implique le transfert à terme dans la voirie communale de cette route et, dans l'attente, un engagement minimal du Conseil Général, au niveau de son entretien.

Par conséquent, afin de pouvoir effectuer les réparations qui s'imposent sur cette voie, il est décidé d'accepter le déclassement de la RD n°187 et son reclassement dans la voirie communale.

Une indemnité de 120 242,89 € HT sera versée à cet effet par le Conseil Général afin que la commune puisse réaliser les travaux nécessaires sur cette route.

Cependant, compte tenu des délais et procédures administratives, les travaux ne pourront sans doute pas être réalisés avant 2016.

RENOUVELLEMENTS CONTRATS CAE-CUI

Il est décidé de renouveler les contrats en CUI-CAE de Mmes Bernadette FAGLAIN et Angélique CHORLET, pour une durée de 1 an, respectivement à compter du 1er janvier et du 1er février.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE

M. le Maire informe que le bureau de l'Association Foncière a souhaité la dissolution de cette instance. Cette décision fait suite à une rencontre avec les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne qui impose la définition de nouveaux statuts pour l'Association Foncière.

Compte tenu de la lourdeur de la démarche et de la fin du remboursement des emprunts liés aux travaux connexes du remembrement depuis de très nombreuses années déjà, il est décidé d'accepter cette dissolution ainsi que le transfert des actifs et passifs de l'Association Foncière à la commune, c'est-à-dire les chemins concernés et environ 26 000 € d'excédents.

La commune, en acceptant ces chemins comme nouveaux chemins ruraux, devra donc les entretenir, ce à quoi serviront, notamment, les 26 000 € d'excédents.

Par ailleurs, afin de veiller à la bonne utilisation des fonds transférés, une commission mixte rassemblant des élus du Conseil Municipal et des agriculteurs sera créée.

Cette commission se réunira au moins une fois par an, afin de proposer au Conseil Municipal les travaux d'entretien nécessaires sur les chemins communaux.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Considérant les services rendus par Mlle Eloïse LAFORCE, Receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune, il est décidé de lui allouer l'indemnité de conseil fixée au taux plein pour la période du 29 mars au 31 août 2014.

EMPRUNTS

M. le Maire rappelle que, compte tenu du retard pris par les opérations d'investissements (notamment maison médicale et accessibilité de la mairie), il avait été décidé de surseoir la décision du recours à l'emprunt, lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 octobre dernier.

Les travaux ayant désormais débuté, il est décidé de contracter un prêt de 35 000 €, sur une durée de 15 ans ainsi qu'un autre de 155 000 € sur 2 ans (avance de la TVA remboursée par l'Etat 2 ans après les travaux) auprès du Crédit Agricole du Nord-est.

LIGNE DE TRESORERIE

M. José FLUCHER, Adjoint aux Finances, rappelle la nécessité de régler les factures d'investissements avant de percevoir les éventuelles subventions obtenues pour les travaux. A cet effet, il est donc nécessaire de contracter une possibilité d'avance de trésorerie d'un montant de 300 000 € maximum auprès du Crédit Agricole.

FONDS D'AMORCAGE POUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Syndicat des Ecoles (S.I.E.M.P.P.R.) organise des activités le soir, après la classe, de 15h45 à 16h30.

La commune, percevant les fonds alloués par l'Etat pour aider au financement de ces activités (4 680 € correspondant au tiers de la dotation), il est décidé de transférer au S.I.E.M.P.P.R. cette dotation.

Par ailleurs, M. le Maire indique qu'une évolution des horaires de l'école pour les classes élémentaires devrait avoir lieu à partir du 1er février 2015, à savoir : classe le lundi jusque 16h30 au lieu de 15h45 et jusque 15h30 les mardi, jeudi et vendredi.

Cet aménagement des horaires permettra une meilleure organisation (3 fois 1h au lieu de 4 fois ¾ d'heure) des activités périscolaires.

CREATION D'EMPLOIS AIDES

Pour subvenir à une surcharge de travail et pallier le remplacement éventuel des personnels absents (écoles), il est décidé de créer un poste en contrat unique d'insertion, à compter du 1er janvier 2015, pour une durée de 12 mois (20 heures hebdomadaires).

Sur proposition de la commission emploi-réinsertion, cet emploi sera occupé par Mme Maryse GERLOT.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

M. le Maire rappelle qu'un dossier de subvention dans le cadre des amendes de police pour l'aménagement d'un parking rue Charles de Gaulle (face à la boucherie BRAY) a été déposé auprès du Conseil Général en début d'année.

Ce dossier pouvant être pris en compte en 2015, et, compte tenu de la nécessité d'y intégrer des travaux supplémentaires liés à l'accessibilité, il est décidé de porter l'assiette de l'opération à hauteur de 15 925,43 €. H.T.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SPL-XDEMAT - AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS

Par délibération en date du 31 janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat, créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xfluco….

Compte tenu des élections et de l'évolution de la réglementation et des outils de dématérialisation, le Conseil Municipal décide de désigner M. Nicolas FRICOTEAUX comme délégué au sein de l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat. Par ailleurs, l'avenant à la convention passée avec cette société est accepté.

QUESTIONS DIVERSES

EHPAD HELISENDE

La commission administrative de la résidence retraite s'étant réunie le mercredi 10 décembre, les représentants de la commune à cette instance, Martine MAINGAINT, Adeline MOINEUSE et Nicolas FRICOTEAUX font le compte rendu de cette réunion au Conseil Municipal.

40 résidents sont attendus pour la fin de l'année et l'établissement ne devrait être complet que dans 6 à 8 mois, compte tenu, notamment, de l'ouverture simultanée de 2 autres nouvelles maisons de retraite dans les Ardennes proches.

Par ailleurs, l'inauguration a été reculée à mai 2015.

SITE INTERNET ET ROZOY INFO

Patricia CARAQUIN présente les propositions de 3 sociétés pour la création d'un site Internet pour la commune. Après débat, il est décidé de retenir la société ALGORITHMIQUE de SAINT-ERME et de réserver la somme de 1999 € HT au budget 2015 pour la création du site ainsi que pour la formation du personnel et d'élus à sa maintenance.

Marie-Agnès MARCHAND fait état des articles en cours pour le ROZOY INFO et prévoit une relance pour ceux qui ne sont pas encore parvenus en mairie.

Il est décidé, en outre, de convoquer la commission Information le jeudi 18 décembre à 17h15.

TRAVAUX 2015

Sylvain POULAIN, Adjoint responsable des Travaux, réunira la commission dont il est responsable en janvier afin de débattre des différents travaux à programmer pour 2015.

D'ores et déjà, il est convenu de réaliser, en tout début d'année, quelques travaux nécessaires à l'hôtel-restaurant (VMC, sécurité et porte à changer).

Des aménagements aux vestiaires du stade municipal sont également prévus pour l'été et les travaux d'accessibilité de la Mairie et de la maison médicale sont également évoqués.

Par ailleurs, la possibilité d'acquérir un podium plus adapté est discutée mais, compte tenu du coût (12 à 13 000 € HT), il est décidé de se rapprocher d'autres communes pour une acquisition à plusieurs ou de solliciter des villages du secteur, déjà pourvus, afin de louer leur podium.

GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ELECTRICITE

Etant donné l'obligation pour les collectivités de mettre en concurrence, au 1er janvier 2016, les fournisseurs d'électricité, il est décidé de répondre favorablement à l'U.S.E.D.A. pour que ce syndicat organise un groupement de commandes.

RESEAU DE GAZ

M. le Maire fait état d'une démarche de la société TOTALGAZ afin d'installer éventuellement dans la commune le gaz par réseau.

Il s'agit, à partir d'une citerne commune, de desservir, par réseau, toute personne souhaitant être raccordée au gaz.

Le Conseil Municipal décide de lancer une enquête à ce sujet dans la commune.

ACCESSIBILITE DES COMMERCES

M. le Maire évoque la mise aux normes « accessibilité » des établissements recevant du public.
Dans ce cadre, il souhaite réunir les commerçants de la commune afin d'envisager avec eux les moyens à mettre en œuvre.
Il fait part également du nouveau fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce de proximité (F.I.S.A.C.), dispositif permettant de financer des travaux d'accessibilité sur la voie publique. Un dossier sera donc sans doute déposé dans ce sens.

P.L.U.I.

Le point est fait sur les démarches en cours concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.). Ce dossier, très complexe, va sans doute prendre plus de temps que prévu, des temps de concertations étant encore nécessaires avec plusieurs communes.

Après la lecture de différents courriers, M. le Maire propose un tour de table :
Marie-Agnès MARCHAND demande à Adeline MOINEUSE son aide pour le Document Unique (contenu de la trousse de secours, formation extincteurs).
Roger POTET explique que les employés communaux lui ont demandé si l'ancien tracteur tondeuse de la commune pouvait leur être vendu. Compte tenu qu'il ne fonctionne plus et ne correspond plus aux normes réglementaires pour les services techniques, l'assemblée acquiesce.
Martine MAINGAINT fait part de la demande d'un parent d'élève de la pose de ralentisseurs au niveau de l'arrêt du bus scolaire, route de RAILLIMONT. M. le Maire lui répond que c'est une route départementale et qu'il y a peu de chances pour que soit autorisé ce genre d'équipement sur ce type de voie.
Olivier THOUANT demande si les barrières devant la maison, au 17, rue G.A. Martin peuvent être retirées car elles nuisent à l'environnement. M. le Maire lui répond qu'une procédure est en cours et que, pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de répondre à sa demande.
Xavier BOULANDE rappelle l'organisation de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes de ROZOY par l'association des parents d'élèves du Collège.

En l'absence d'autres points à évoquer, la séance se termine à 23h00.

Informations générales

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous êtes nouvel arrivant dans la commune ou si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie avant le 31 décembre 2014.

DISTRIBUTION COLIS DE NOËL

La distribution des colis a commencé. Si vous avez 67 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu votre colis avant Noël, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.
Un grand merci également à toutes celles et ceux qui participent à cette distribution.

Vœux du Conseil Municipal

Les vœux du Conseil Municipal auront lieu **le samedi 10 janvier 2015**, à 18h, salle des fêtes.
Toute la population y est cordialement invitée.

Galette des Anciens

La galette des Anciens aura lieu à la salle des fêtes **le dimanche 25 janvier** après-midi. Animation musicale. Réservez d'ores et déjà votre après-midi !

APRES-MIDI RECREATIF DE NOËL

Organisé par le Comité des Fêtes
Une séance de **cinéma " MINUSCULES"** sera proposée gratuitement aux enfants de la commune le **MARDI 23 DECEMBRE, à 14H30,** à la salle des fêtes. Un goûter et des chocolats seront également offerts à tous les enfants présents. **VENEZ NOMBREUX !**

REPAS DE LA SAINT SYLVESTRE

Le 31 décembre, à partir de 20h, salle des fêtes. Organisé par l'Association des Parents d'élèves du Collège. Tarif adultes : 50€ - possibilité paiement en 3 fois.
Pour tout renseignement, s'adresser à XAVIER BOULANDE.

BRAQUAGE INTERMARCHE

Le magasin INTERMARCHE de ROZOY-SUR-SERRE a été braqué le dimanche 14 décembre au matin. Toute personne ayant vu ou aperçu un véhicule (stationné ou non dans le secteur de la zone d'activités jusqu'à la route de SOIZE) ou des personnes rôdant autour de l'établissement entre 6 h et 7h30 peuvent contacter la gendarmerie de MONTCORNET au 03.23.21.75.17 ou de VERVINS au 03.23.98.00.17. Tout renseignement, même infime, peut être le bienvenu.

RESTOS DU COEUR Ils sont ouverts depuis fin novembre. Toute inscription est possible en prenant rendez-vous (tél. 03.23.98.54.32).Pas d'inscription le vendredi matin.